

## Qualité du biodiésel

### Question

À la suite de la mise en oeuvre de plusieurs initiatives concernant le biodiésel au pays, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, la protection des consommateurs devrait être d'une importance considérable pour les gouvernements du Canada de même que l'industrie des carburants pétrochimiques et des carburants renouvelables.

### Contexte

Au cours des trois dernières années, un bon nombre de provinces ont établi ou ont l'intention d'établir des quotas officiels de biodiésel. De plus, la publication récente de la Partie I de la Gazette du Canada sur les carburants renouvelables fait état d'une exigence nationale concernant une teneur de 2 p. cent de biodiésel dans le volume total du stock de distillat moyen au Canada dans un proche avenir. Les avantages de la politique sont la réduction potentielle du cycle de vie des GES grâce à l'utilisation du mélange de biodiésel. Toutefois, en raison des variétés considérables de matières premières potentielles du biodiésel, des risques d'effets indésirables des conditions climatiques froides du Canada sur ces différents mélanges de biodiésel et des limites technologiques permettant à la flotte de véhicules diesel routiers légers et de poids moyen d'utiliser des mélanges de biodiésel, il est nécessaire d'assurer que des spécifications appropriées sur le biodiésel, la qualité du mélange de biodiésel et le niveau de mélange du diesel sont en place et que leur application soit obligatoire au Canada afin d'assurer que les véhicules et la sécurité des consommateurs ne sont pas minés. Pour ainsi dire, la totalité de la flotte existante de véhicules diesel routiers légers et de poids moyen au Canada n'est validée et garantie que pour l'utilisation d'un mélange de biodiésel maximal de 5 p. cent (B5).

Il existe des spécifications concernant la teneur de biodiésel dans le mélange d'essence en Europe, en vertu de la norme EN14214, et en Amérique du Nord, en vertu de la norme ASTM D6751. Ces spécifications définissent le biodiésel pur (B100) utilisé comme élément du mélange avec le carburant diesel. L'ASTM a également publié des normes pour le mélange fini B6-B20 (ASTM D7467) et la norme pour le mélange fini B0-B5 (ASTM D975). L'Office des normes générales du Canada (ONGC) a publié une norme pour les mélanges finis B1-B5 (CAN/ONGC-3.520-ULS) et développe présentement une norme B100 et une norme B6-B20 qui tiennent toutes les deux compte des problèmes du climat canadien de même que de tous les aspects uniques des matières premières du composant biologique canadien.

À la suite de la mise en oeuvre de plusieurs initiatives concernant le biodiésel au pays, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, la protection des consommateurs devrait être d'une importance considérable pour les gouvernements du Canada de même que l'industrie des carburants pétrochimiques et des carburants renouvelables.

### Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Réglemente tous les mélanges de biodiésel vendus sur le marché canadien sur le plan de la qualité et des niveaux des mélanges :
  - Dans le cas des mélanges à faible teneur de biodiésel (B1 à B5), le mélange final doit être conforme à la plus récente version de la spécification CAN/ONGC-3.520 (ULS) et il doit y avoir un règlement précisant que tout le diesel vendu au détail pour les véhicules diesel légers conventionnels n'excède pas un mélange de 5 p. cent de biodiésel.

- Jusqu'à ce qu'une spécification ONGC B6-B20 soit disponible, les mélanges de biodiésel contenant plus de 5 p. cent et jusqu'à 20 p. cent de biodiésel doivent être conformes à la plus récente version de la spécification D7467 S15 (mélange de biodiésel, B6 – B20) de l'ASTM.
2. Exige de plus que l'étiquetage approprié de la pompe pour la vente au détail soit fourni pour tous les mélanges de biodiésel de 6 p. cent ou plus (c.-à-d. les mélanges à forte teneur de biodiésel, entre B6 et B20) afin d'assurer que les consommateurs qui possèdent des véhicules diesel légers conventionnels ne fassent pas d'erreur de carburant en faisant le plein de leurs véhicules avec ce carburant et risquent d'endommager leurs véhicules ou d'en dérégler le fonctionnement.

Notes spéciales : L'ASTM, l'American Society for Testing and Materials, connu maintenant sous le nom d'ASTM International. Il s'agit d'un groupe d'ingénieurs et de scientifiques qui, par consensus, développent des normes qui ont contribué à renforcer la sécurité des produits et services, à les améliorer et à les rendre plus efficaces. La lettre et la liste numérique qui suivent le sigle ASTM désignent la norme à référencer d'un produit particulier. Le sigle EN signifie Comité européen de normalisation.